

RETOUR VOLONTAIRE*

** Rapport annuel 2011*



AVANT-PROPOS //	3

PROGRAMME DE RETOUR //	4
<i>Objectif, Structure, Financement, Actions au niveau des groupes-cibles, Collaboration internationale</i>	

ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR //	10
<i>Dans l'accueil, En dehors de l'accueil, Communication</i>	

PERSPECTIVES D'AVENIR //	13
<i>Un retour intégré</i>	

CHIFFRES ET GRAPHIQUES //	14

CONTACTS //	15



Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

A concise version of this annual report is also available in English.

Fedasil a également publié un Rapport annuel 2011 consacré à l'accueil des demandeurs d'asile.

Editeur responsable: Fanny François, directrice générale a.i. | Responsable rédaction: Mieke Candaële | Rédaction: Benoît Mansy, Peter Neelen, Tine Provoost, Lin Vanwayenberg, Kristien Vellemans | Lay-out: Marthe De Clercq | Traductions: Oneliner et Fedasil | Impression: Boone-Roosens (imprimé sur papier recyclé)
Graphiques: situation fin décembre 2011 (sauf si indiqué autrement) | Tous droits réservés - Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur | Bruxelles, mars 2012.

AVANT PROPOS

Pas moins de 3.358 migrants sont retournés volontairement dans leur pays d'origine en 2011. Il s'agit de demandeurs d'asile (déboutés), de sans-papiers ou encore de migrants pour lesquels la vie en Belgique n'était pas telle qu'ils l'imaginaient.

Fedasil, l'Agence fédérale d'accueil des demandeurs d'asile, est responsable depuis 2006 du 'programme de retour volontaire' depuis la Belgique (appelé autrefois le programme REAB). Son organisation est assurée en étroite collaboration avec les grands partenaires que sont Caritas et l'OIM et avec plusieurs petits partenaires locaux en Belgique.

Le programme de retour volontaire a pris davantage d'ampleur ces dernières années. Outre le programme de retour, un programme supplémentaire de réintégration a été mis en place. Ce soutien à la réintégration vise à offrir aux migrants une aide supplémentaire afin de reprendre leur vie dans leur pays d'origine.

De plus, il est essentiel que les migrants et les demandeurs d'asile puissent facilement, durant toutes les phases de leur séjour en Belgique, demander des informations sur le retour volontaire et l'accompagnement. Fedasil a donc investi l'année dernière dans un plus grand et un meilleur accompagnement au retour, aussi bien dans qu'en dehors des structures d'accueil.

Notons enfin les collaborations accrues au sein de l'Europe: en tant que partenaire, Fedasil participe activement aux initiatives internationales dans le domaine du retour volontaire.

En d'autres termes, tout un processus est en cours pour l'élargissement, l'approfondissement et la professionnalisation du programme de retour volontaire. Les chiffres en croissance reflètent les résultats: le retour volontaire est devenu un des piliers de la politique d'asile et de migration.

Le retour volontaire suscite bien entendu aussi des questions. Qui veut et peut rentrer dans son pays? Comment préparer quelqu'un à un retour dans son pays? A quelle phase de la procédure d'asile doit-on parler d'un retour volontaire? Comment éviter les abus? Le traitement des dossiers de retour demande en effet beaucoup de préparation, de connaissances et d'expertise.

Fedasil veut continuer d'investir ces prochaines années dans le développement et l'organisation d'un retour volontaire à la fois large et efficace.

Etant donné l'importance croissante du retour volontaire et afin de pouvoir donner un aperçu complet des activités, des chiffres et des développements, nous publions pour la première fois cette année, outre le rapport annuel sur l'accueil des demandeurs d'asile, un rapport annuel spécifique sur le retour volontaire. Nous espérons pouvoir ainsi encore mieux vous informer.

Fanny François,
Directeur général a.i.

PROGRAMME DE RETOUR

Les personnes qui reçoivent un ordre de quitter le territoire sont supposées y donner suite elles-mêmes. Cela n'est pas aussi facile pour tout le monde. Les demandeurs d'asile qui sont en procédure depuis longtemps veulent parfois rentrer chez eux et retrouver leur famille. Les gens viennent dans notre pays avec de très grandes attentes, qui ne peuvent pas toujours être satisfaites dans la réalité.

OBJECTIF

Le programme de retour volontaire vise surtout à permettre un retour dans le pays d'origine. Il s'agit d'un programme qui offre une aide aux migrants qui doivent ou veulent quitter notre pays, mais qui ne disposent pas des moyens nécessaires. En effet, il n'est question d'un libre choix que si un retour est vraiment réalisable. Ce n'est que si un retour est réaliste qu'il devient une alternative crédible à un séjour (généralement illégal) en Belgique. Ce programme est destiné à toutes les personnes qui ne disposent pas d'un titre de séjour fixe, aussi bien les demandeurs d'asile que les étrangers en situation irrégulière qui n'ont jamais demandé l'asile.

STRUCTURE

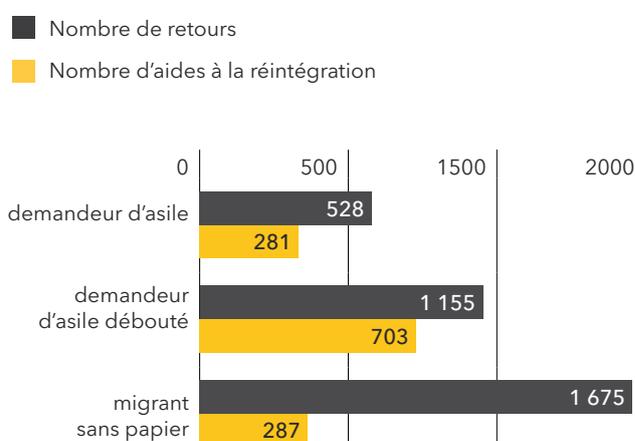
Le programme de retour volontaire se compose de deux parties: le retour et l'aide complémentaire à la réintégration.

1. Le retour

Pratiquement chaque migrant qui veut rentrer dans son pays d'origine peut faire appel au programme de retour volontaire. Ce programme permet de passer outre les obstacles qui empêchent un retour, aussi bien au niveau des coûts que de l'organisation pratique. Le candidat au retour reçoit:

- Un billet pour un vol vers la destination d'origine et l'organisation du voyage.
- Une prime de retour de 250 euros par personne (125 euros pour les mineurs).
- L'accompagnement aux aéroports de départ, de transit et d'arrivée.

RETOUR VOLONTAIRE PAR CATÉGORIE DE MIGRANT (2011)



Tant les (ex) demandeurs d'asile que les migrants sans papier peuvent recourir au programme de retour volontaire. L'aide à la réintégration est essentiellement utilisée par les (ex-) demandeurs d'asile.

Depuis sa création en 1984, le programme de retour volontaire a permis à plus de 52.000 migrants de rentrer chez eux. Fedasil gère le programme. L'OIM (l'Organisation internationale pour les migrations) est en charge de l'organisation pratique du voyage retour.

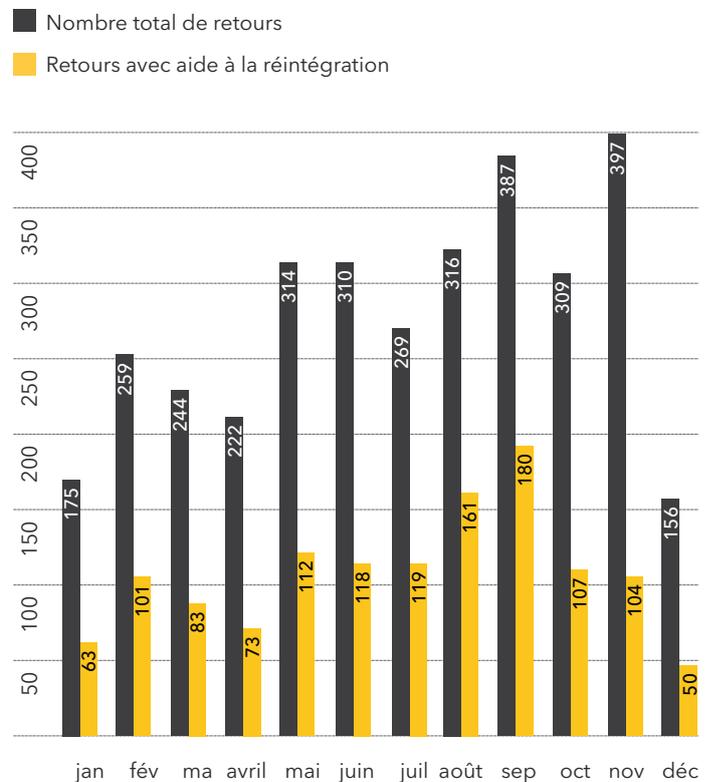
Bien que la plupart des candidats au retour rentrent chez eux par avion, l'Office des étrangers a organisé fin 2011 (avec le soutien de Fedasil) plusieurs voyages en autocar vers les Balkans. De plus en plus de demandeurs d'asile provenaient en effet de ces pays et leur chance d'être reconnus en tant que réfugiés est faible. En novembre et en décembre 2011, six voyages en autocar ont été organisés et ont permis le retour de 157 personnes en Albanie, en Bosnie, en Macédoine et en Serbie.

2. L'aide à la réintégration

Le retour de ces personnes demande souvent bien plus qu'un simple billet d'avion vers leur pays d'origine. Une fois arrivées aux pays, elles sont confrontées à de nombreux obstacles avant de pouvoir reprendre une vie normale. C'est pourquoi Fedasil a développé ces dernières années un programme de réintégration. Ce programme se compose de deux volets :

- Dans certains cas, les candidats au retour ont droit à une aide à la réintégration. Cette aide matérielle (pas d'argent liquide) leur est octroyée après leur arrivée dans le pays d'origine. Le candidat au retour peut utiliser cette aide pour une formation, pour restaurer en partie sa maison, pour lancer une affaire ou pour chercher un emploi. Il s'agit donc d'une intervention dans les coûts de base auxquels une personne est confrontée si elle veut à nouveau s'établir dans son pays. L'aide matérielle s'élève à 700 euros pour un adulte et 350 euros pour un mineur. Les personnes vulnérables, comme les mineurs non accompagnés, les personnes souffrant de problèmes médicaux ou encore les femmes enceintes, reçoivent 500 euros supplémentaires en aide matérielle pour couvrir les coûts supplémentaires comme les frais d'hôpital.

RETOUR VOLONTAIRE ET RÉINTÉGRATION (2011)



En 2011, un total de 3.358 personnes sont retournées dans leur pays d'origine, dont 1.271 ont bénéficié d'une aide supplémentaire à la réintégration.

- Depuis 2010, ce programme de réintégration est cofinancé par le Fonds européen pour le Retour. Ces moyens européens représentent un complément et permettent d'élargir le soutien. Cet argent est affecté:

- au soutien à la création d'une micro-entreprise (achat de matériel, d'un immeuble, aide logistique, etc.).
- au soutien à l'accès au marché du travail. Tout le monde n'est pas un entrepreneur, ces moyens peuvent donc être utilisés pour payer en partie le salaire de quelqu'un.
- au soutien complémentaire pour les groupes vulnérables. Pour certaines personnes, le retour est très complexe, souvent en raison de problèmes médicaux. Pendant une certaine période, ces personnes peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire.

Cette aide complémentaire peut atteindre jusqu'à 1.500 euros par projet.

Il n'y a pas que l'aide matérielle qui est importante. Le fait de savoir qu'après l'arrivée dans le pays d'origine, quelqu'un est prêt à aborder avec vous les éventuels problèmes est au moins tout aussi important. Les partenaires locaux à la réintégration assurent l'accompagnement administratif et social du candidat au retour. Les partenaires à la réintégration (l'OIM et Caritas) disposent d'un réseau de plus petits partenaires dans pratiquement tous les pays du monde. L'OIM dispose de 450 bureaux établis dans 144 pays. Caritas a accès à un réseau d'organisations partenaires qui s'étend dans certains pays jusqu'aux plus petites communautés. L'OIM assume environ deux tiers des dossiers de réintégration, tandis que Caritas se charge du tiers restant.

QUI ENTRE EN LIGNE DE COMPTE POUR LE PROGRAMME DE RETOUR VOLONTAIRE?

	ACCÈS AU RETOUR VOLONTAIRE	ACCÈS À LA PRIME DE RETOUR	ACCÈS À LA RÉINTÉGRATION
1. Demandeurs d'asile			
Moins de 1 mois en Belgique	Non	Non	Non
Plus d'1 mois en Belgique	Pays UE: Oui* Hors UE: Oui	Pays UE: Non Hors UE: Oui**	Pays UE: Non Hors UE: Oui**
2. Demandeurs d'asile déboutés			
Ordre de quitter le territoire	Pays UE: Oui* Hors UE: Oui	Pays UE: Non Hors UE: Oui**	Pays UE: Non Hors UE: Oui**
3. Sans-papiers qui n'ont jamais demandé l'asile			
Moins de 3 mois en Belgique	Pays UE: Non Hors UE: Oui	Pays UE: Non Hors UE: Oui	Pays UE: Non Hors UE: Oui**
Plus de 3 mois en Belgique	Pays UE: Oui* Hors UE: Oui	Pays UE: Non Hors UE: Oui**	Condition: Si minimum 12 mois sur le territoire ou ordre de quitter le territoire.

* Seulement accès pour les nouveaux Etats Membres : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et République Tchèque

** En principe pas accessible aux ressortissants de Serbie, Macédoine, Monténégro, Albanie et Bosnie + les personnes avec un passeport serbe qui retournent vers le Kosovo

FINANCEMENT

Les coûts structurels du programme de retour volontaire sont repris dans le budget de Fedasil et sont donc financés avec les ressources nationales.

Ces coûts structurels comprennent :

- Les frais de voyage des candidats au retour, la prime de retour, les coûts pour les documents de voyage, etc.
- L'aide à la réintégration (700 euros par personne / 350 euros par mineur)
- Les indemnités pour les partenaires au retour
- La communication externe

Le Fonds européen pour le Retour prévoit en outre des moyens supplémentaires, qui sont surtout destinés à :

- L'aide supplémentaire à la réintégration (jusqu'à 1.500 euros par projet)
- Les groupes-cibles (projets de retour spécifiques pour certaines nationalités ou certains groupes-cibles)

Aperçu du budget 2011 du programme de retour volontaire

- Frais de voyage: 2.300.000 euros
- Conseil et accompagnement au retour: 860.000 euros
- Réintégration (aides individuelles): 1.000.000 euros
- Réintégration (moyens supplémentaires du Fonds Retour): 700.000 euros
- Frais de fonctionnement, communication, personnel: 1.250.000 euros

Total: 6.110.000 euros, dont 4.860.000 euros directement destinés au voyage, à l'accompagnement et la réintégration des personnes qui retournent.

Le Fonds européen pour le Retour

Le Fonds européen pour le Retour est, avec le Fonds pour les Réfugiés, le Fonds pour les Frontières extérieures et le Fonds pour l'Intégration, l'un des quatre 'Fonds de Solidarité' européens. La Commission européenne a créé ces fonds en vue de soutenir la politique de migration des États membres.

Le Fonds européen pour le Retour finance des mesures dans le cadre du retour volontaire et du retour forcé. En Belgique, les moyens disponibles sont équitablement répartis entre les deux. Le programme court de 2008 à 2013. Chaque année, 2,5 millions d'euros sont mis à disposition pour le retour volontaire et le retour forcé.

Trois priorités ont été définies pour le volet concernant le retour volontaire :

- poursuivre le développement du programme de réintégration (développer le soutien et les partenariats)
- développer des méthodes pour intégrer le retour dans l'accompagnement des demandeurs d'asile
- mener une communication efficace sur les différentes initiatives.

KOSOVO – H.S., producteur de pommes de terre

H. S. a séjourné tout un temps dans un centre fermé en Belgique, avant de décider en février 2011 de rentrer volontairement au Kosovo. Il possédait dans son pays d'origine quelques terres, mais n'avait pas les moyens de les travailler et espérait recevoir une aide à la réintégration pour cela. Même si les collaborateurs de l'OIM doutaient au départ de sa capacité à traiter ces grandes surfaces de terre, ils ont décidé de lui acheter un tracteur et du matériel agricole.

La première récolte a tout de suite été un succès. Etant donné qu'à cette même période, la Russie a connu d'énormes feux de forêts, les récoltes de pommes de terre y ont été perdues et il a pu envoyer des tonnes de pommes de terre en Russie.

H. S. a entre-temps engagé deux personnes supplémentaires. Ce projet agricole est un grand succès, grâce à l'aide à la réintégration, mais aussi et surtout grâce à la détermination et à l'esprit d'entreprise du candidat au retour.

ACTIONS AU NIVEAU DES GROUPES-CIBLES

En 2011, Fedasil a accordé beaucoup d'attention au retour de groupes-cibles spécifiques.

Mineurs non accompagnés

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, un retour volontaire soulève parfois des questions supplémentaires: la situation dans le pays d'origine n'est-elle pas trop dangereuse? N'est-il pas préférable que le jeune termine d'abord ses études en Belgique? Les parents sont parfois introuvables et on ne sait pas vraiment s'ils tiennent à ce que le jeune revienne. Or, sans leur accord, le jeune ne peut pas retourner.

Pour ces raisons, l'aide à la réintégration pour les mineurs non accompagnés a été élargie. Ils sont considérés comme un groupe vulnérable, qui a besoin d'un encadrement supplémentaire. Depuis septembre 2011, les parents des mineurs étrangers non accompagnés peuvent bénéficier d'une aide matérielle de 700 euros (pas d'argent en liquide), mettant ainsi moins de pression sur le mineur en tant que soutien de famille. L'OIM et Caritas ont lancé quelques projets-pilotes en Guinée et au Maroc en vue de faciliter le retour des mineurs via une médiation intensive avec les parents. Dans ces projets, l'enseignement et l'emploi local occupent une place centrale en tant que levier pour un retour et une réintégration réussis des mineurs. En 2011, douze mineurs étrangers non accompagnés sont volontairement rentrés dans leur pays d'origine.

Arméniens en dialyse rénale

Ces dernières années, plusieurs patients arméniens en dialyse rénale ont demandé l'asile en Belgique, surtout dans l'espoir de bénéficier d'un meilleur traitement médical ou d'une transplantation rénale. Ils comptent souvent plus sur une régularisation pour raison médicale que sur le statut de réfugié, mais ils ont peu de chances de voir leur requête aboutir, car ils peuvent également être soignés en Arménie. Et pourtant, ces personnes ne peuvent rentrer que si la continuité des soins médicaux peut être garantie dans leur pays d'origine. Fedasil a visité en avril 2011 différents centres de dialyse rénale en Arménie et a pu rassembler et diffuser des informations utiles sur ces hôpitaux dans les centres d'accueil.

Des projets tels que celui-ci démontrent qu'un retour n'est jamais impossible. Même les personnes nécessitant des soins spéciaux peuvent être accompagnées pour que leur retour se passe dans les meilleures conditions possibles.

COLLABORATION INTERNATIONALE

Le retour volontaire et la réintégration sont des domaines qui se prêtent parfaitement à la collaboration européenne. De plus en plus d'Etats membres développent des programmes équivalents et les avantages d'échelle sont énormes. Il est beaucoup plus efficace de conclure ensemble un accord avec un partenaire de réintégration local que de rechercher chacun de son côté, dans chaque pays, des organisations locales avec lesquelles collaborer. Fedasil se profile comme un partenaire crédible dans le cadre de cette collaboration internationale.

Voici un aperçu des projets internationaux auxquels Fedasil a participé en 2011:

European Reintegration Initiative (ERI)

ERI est un projet dans le cadre duquel cinq pays européens (Belgique, Allemagne, France, Pays-Bas et Suède) ont conclu un accord avec des partenaires à la réintégration dans sept pays d'origine: l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, l'Irak, le Maroc, le Nigéria, le Pakistan et la Russie. Le principe est simple: chaque pays partenaire organise une adjudication publique dans au moins un des pays d'origine. Les cinq pays peuvent ensuite faire un usage partagé des services qui sont proposés via cet accord: accompagnement des personnes qui retournent, lancement de projets de réintégration, hébergement, etc. Fedasil prépare une adjudication publique pour la Russie. ERI va plus loin que le retour volontaire. Il y a également une recherche d'organisations qui peuvent accompagner l'intégration des personnes qui ont été forcées à rentrer dans leur pays d'origine.

Centre de mobilité en Géorgie

En 2010, l'Union européenne a conclu avec la Géorgie un pacte de mobilité dans le cadre duquel plusieurs accords ont été convenus en matière de migration. Plusieurs Etats membres, dont la Belgique, ont alors créé un centre de mobilité en Géorgie.

Un centre de mobilité est un centre pour l'information et l'orientation des personnes qui retournent dans leur pays. Les Etats membres peuvent y demander un accompagnement pour les personnes qu'ils renvoient ou qui veulent rentrer en Géorgie. Ce centre est le premier de ce type, mais d'autres suivront sans aucun doute. Les préparatifs pour un centre de mobilité en Arménie ont en effet été lancés fin 2011. Fedasil estime important de participer dès le départ à cette initiative. En 2011, plus de 100 personnes ont fait appel aux services du centre de mobilité.



//01 Migrants moldaves qui ont repris leur activité de production de balais grâce au soutien à la réintégration //02 - //03 L'OIM se charge de l'organisation pratique du voyage. Les migrants reçoivent un accompagnement à l'aéroport //04 Chaque centre d'accueil de Fedasil dispose de son propre conseiller qui informe les résidents sur le programme de retour volontaire //05 H.S., originaire du Kosovo, a investi les moyens de l'aide à la réintégration pour acheter le matériel agricole lui permettent de cultiver à nouveau des pommes de terre //photos © Wouter Van Vaerenbergh/Fedasil, exceptées n°1 & 5 (© Fedasil).

ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR

L'accès au programme de retour volontaire doit être aisé pour les personnes qui envisagent de rentrer dans leur pays, mais aussi pour les organisations partenaires concernées. A ce niveau, le rôle des accompagnateurs au retour est important. On distingue l'accompagnement au retour dans et en dehors du réseau d'accueil.

L'accompagnement au retour dans le cadre de l'accueil est 'actif'. Cela signifie que les accompagnateurs présentent le programme de manière active et encouragent les demandeurs d'asile à remettre leur avenir en question: que se passera-t-il si leur demande d'asile est rejetée?

En dehors de l'accueil, l'accompagnement est 'réactif'. Les accompagnateurs doivent pouvoir apporter une réponse rapide et correcte aux personnes qui indiquent vouloir rentrer volontairement dans leur pays d'origine.

L'accompagnement nécessite beaucoup de connaissances et d'expertise. La différence entre les deux formes d'accompagnement au retour peut s'expliquer par leur approche.

DANS L'ACCUEIL

Fedasil dispose de son propre accompagnateur au retour dans chacun de ses centres d'accueil fédéraux pour demandeurs d'asile. Cet accompagnateur est la personne de contact pour toutes les informations relatives au retour volontaire dans le centre.

Afin d'acquérir suffisamment de connaissances et d'expérience, les accompagnateurs au retour suivent d'abord un programme de formation intensif, avec des missions d'observation dans les pays d'origine. Ils ont l'occasion d'y rencontrer des personnes qui sont retournées volontairement dans leur pays et apprennent ainsi à connaître les possibilités qu'offre le programme. En 2011, des missions ont été organisées en Ukraine, en Serbie, au Kosovo, en Géorgie, en Arménie, au Nigéria et au Sénégal.

Wim Lips est accompagnateur dans le centre d'accueil de Poelkapelle. En 2011, il a participé à une mission d'observation en Arménie et en Géorgie.

Que se passe-t-il précisément lors de ces missions ?
Nous rendons visite aux partenaires locaux et nous regardons comment ils travaillent: En quoi consiste l'accompagnement? De quelle manière est utilisé le soutien matériel? Quels sont les problèmes concrets qui se posent dans un certain pays?

Nous discutons aussi avec les migrants. Ces entretiens sont souvent très révélateurs: vous comprenez mieux ce qui a motivé ces personnes à venir en Belgique et pourquoi elles ont finalement décidé de rentrer. Elles parlent souvent plus librement que lors de leur séjour en Belgique.

Quelle est la plus-value d'une mission d'observation pour un accompagnateur au retour ?

C'est un excellent moyen d'apprendre à mieux connaître le pays d'origine et la situation concrète sur place. Si je dois à l'avenir m'entretenir avec d'autres candidats au retour provenant d'Arménie ou de Géorgie, je pourrai utiliser des exemples très concrets tirés de ma propre expérience pratique, je pourrai supprimer certains doutes ou certaines craintes avec des exemples de projets que j'ai vus sur place. Ils sentiront que je sais de quoi je parle.

L'expérience est-elle limitée aux pays que vous avez visités ?

Non, nous avons aussi des 'Journées Retour', au cours desquelles les accompagnateurs échangent leurs expériences des différents voyages réalisés. Toutes ces informations nous aident à aborder le retour volontaire avec une vision plus objective et plus large.

La plupart des migrants viennent en Belgique dans l'espoir d'un séjour durable, et non dans l'éventualité d'un retour. Il n'est donc pas toujours évident de parler du retour volontaire, même si les opérateurs d'accueil sont convaincus de son importance. Afin d'offrir un appui aux collaborateurs des structures d'accueil, Fedasil a développé en 2011 un parcours d'information grâce auquel chaque résident d'un centre d'accueil est informé à des moments fixes sur la possibilité d'un retour volontaire. Le 'trajet d'information' indique à quels moments il est conseillé d'aborder le retour et dans quel but.

Les cinq moments d'information prévus sont les suivants:

- À l'arrivée dans la structure d'accueil,
- Après la première décision négative du Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides,
- Après une décision négative du Conseil du Contentieux des Etrangers,
- Après réception de l'ordre de quitter le territoire,
- Et enfin, lors du départ effectif de la structure d'accueil.

Au début de la procédure d'asile, l'accent est surtout mis sur l'information: les gens doivent savoir quelles sont les possibilités offertes. Progressivement, l'accent est plus mis sur la sensibilisation, on encourage activement ces personnes à envisager des alternatives. En 2012, chaque partenaire d'accueil traduira ce trajet en instructions.

EN DEHORS DE L'ACCUEIL

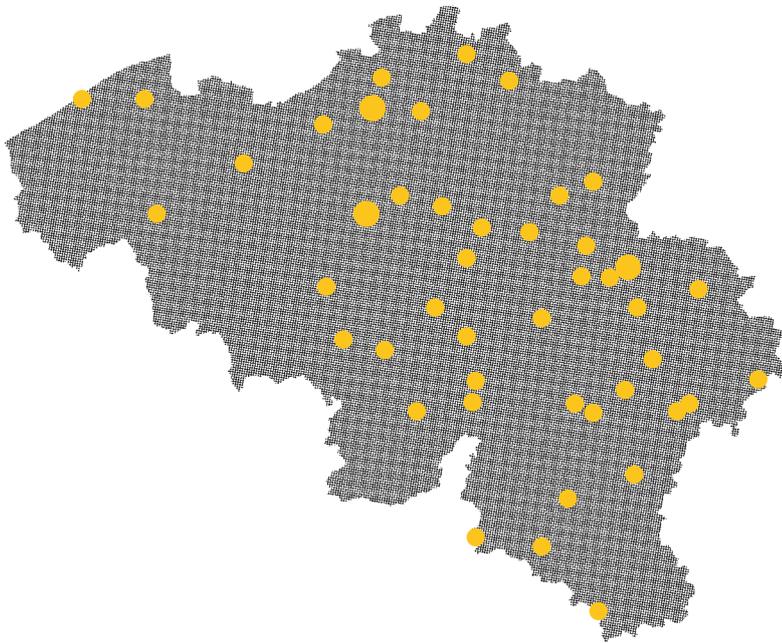
L'accès au programme de retour volontaire pour les personnes qui se trouvent en dehors du réseau d'accueil est réalisé via des partenaires. Une soixantaine d'ONG, d'autorités locales, de centres et d'organisations pour les migrants forment un réseau de partenaires dont les services peuvent préparer et introduire des dossiers de retour.

Le grand avantage de ce réseau est qu'il facilite l'accès au programme. Le retour volontaire est devenu une activité de base pour de nombreuses organisations qui travaillent avec le groupe-cible.

ACCOMPAGNATEURS RÉGIONAUX

L'organisation d'un retour volontaire n'est pas évidente. De nombreux obstacles jonchent le parcours entre la Belgique et le pays d'origine: inscriptions dans les registres de la population, demande d'un laissez-passer, préparation des billets et des documents, etc. Ce sont très souvent les CPAS et les administrations locales qui sont en contact avec les candidats au retour. Il est impossible d'assurer sur place un accompagnement au retour dans chacune des quelque 500 initiatives locales d'accueil. Pour cette raison, Fedasil dispose de cinq accompagnateurs régionaux pour le retour volontaire. Ces accompagnateurs travaillent chacun dans une région. Ils informent les CPAS et les partenaires de leur région et traitent pour eux les dossiers des personnes issues d'une initiative locale d'accueil qui veulent rentrer chez elles.

ACCOMPAGNEMENT AU RETOUR EN BELGIQUE



Le réseau des partenaires locaux se compose d'une soixantaine d'ONG, autorités locales et organisations réparties sur l'ensemble du territoire et qui offrent une aide de 1ère ligne en matière de retour volontaire ou transmettent les dossiers aux accompagnateurs de Fedasil.

COMMUNICATION

Investir dans un bon programme n'a de sens que si tous ceux qui peuvent en bénéficier savent qu'il existe, quelles possibilités il offre et comment on peut y faire appel.

Ces dernières années, le programme de retour volontaire a poursuivi son développement: les possibilités ont augmenté, tout comme le nombre de projets et le nombre de parties et de partenaires concernés.

Une bonne communication sur le programme est un défi de plus en plus important, aussi bien en interne (entre partenaires) qu'en externe (vis-à-vis des demandeurs d'asile en procédure, des migrants sans papiers, ou des organisations qui sont en contact avec eux).

Depuis 2011, Fedasil a pris plusieurs initiatives en matière de communication. Objectif: Fedasil assure une communication claire et accessible sur le programme de retour volontaire pour les migrants, les demandeurs d'asile, les partenaires et les autres parties concernées.

Voici un aperçu des initiatives:

Le site Internet www.retourvolontaire.be est intégré dans le site de Fedasil et donne à chaque visiteur qui a des questions sur le retour volontaire un aperçu du programme ainsi que les services et professionnels compétents.

Les informations fournies sur Internet sont complétées par une Lettre d'info bimestrielle. Cette newsletter électronique s'adresse aux services de première ligne qui sont en contact avec les étrangers qui envisagent un retour. Il reprend des actualités, des statistiques et des récits de retours.

Par ailleurs, des publications et des affiches ont été réalisées, d'une part pour informer les candidats au retour sur l'existence du programme et d'autre part pour renvoyer les services de première ligne vers les accompagnateurs au retour de Fedasil.

PERSPECTIVES D'AVENIR

UN RETOUR INTÉGRÉ

Les personnes qui doivent quitter la Belgique ont la possibilité de rentrer volontairement dans leur pays d'origine. Sinon, elles risquent une expulsion forcée. Même si le retour forcé est de la compétence de l'Office des étrangers (OE), il ne s'agit pas de deux domaines entièrement séparés.

En 2011, l'OE a lancé le projet SEFOR pour suivre de plus près les personnes ayant reçu un ordre de quitter le territoire en vue de leur identification et de leur éloignement. Grâce au SEFOR, Fedasil peut également atteindre plus facilement les personnes qui ont reçu un ordre de quitter le territoire. Ces personnes qui sont en fin de parcours en Belgique sont davantage ouvertes à des alternatives et constituent dès lors un groupe-cible important pour le retour volontaire.

C'est pourquoi il est essentiel d'assurer l'harmonisation deux volets de la politique de retour, dans un souci de cohérence.

D'autre part, il subsiste toujours des différences essentielles.

Toute personne a accès au retour volontaire, quel que soit son statut. C'est à cette condition que l'on peut véritablement parler de libre choix. Les personnes dont la demande d'asile est toujours en cours de traitement, ou les personnes en situation illégale dans le pays, peuvent souscrire au programme de retour volontaire.

Le défi consiste à développer une politique de retour intégrée, dans laquelle les deux composants (retours volontaire et forcé) sont harmonisés de façon optimale, sans perdre leur particularité.

CHIFFRES ET GRAPHIQUES

TOP 10 DES NATIONALITÉS DES PERSONNES QUI RETOURNENT VOLONTAIREMENT (2011)

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE RETOURS
Brésil	770
Kosovo	457
Russie (Tchéchène)	270
Ukraine	262
Macédoine	219
Arménie	203
Irak	167
Serbie	143
Mongolie	138
Slovaquie	47

En 2011, les retours vers le Kosovo, la Macédoine, la Russie, l'Arménie et l'Irak sont en hausse. Le Brésil et le Kosovo demeurent les principaux pays de retour, bien que le nombre de retours vers le Brésil soit en baisse par rapport à 2010.

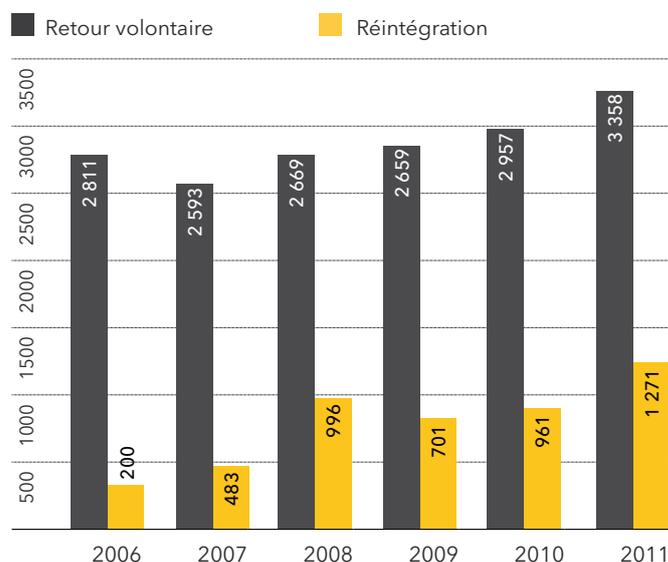
NOMBRE DE DÉPARTS SELON LE PARTENAIRE QUI A INTRODUIT LE DOSSIER (2011)

ORIGINE DE LA DEMANDE DE RETOUR	NOMBRE DE RETOURS
Fedasil - centres d'accueil	233
Fedasil - conseillers régionaux	367
Rode Kruis - centres d'accueil	82
Croix Rouge - centres d'accueil	174
Office des étrangers - centres fermés	112
Office des étrangers - maisons de retour	7
OIM	69
Caritas	810
Réseau d'organisations	1504
TOTAL	3358

TOP 10 DES NATIONALITÉS POUR L'AIDE À LA RÉINTÉGRATION (2011)

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE PROJETS DE RÉINTÉGRATION
Kosovo	269
Russie	205
Arménie	156
Irak	115
Brésil	70
Mongolie	47
Géorgie	37
Macédoine	23
Pakistan	19
Afghanistan	18

EVOLUTION DES RETOURS VOLONTAIRES 2006-2011



En 2011, un total de 3.358 personnes sont retournées dans leur pays d'origine, dont 1.271 ont bénéficié d'une aide supplémentaire à la réintégration. Tant le nombre de retours que le nombre de projets de réintégration sont en augmentation.

CONTACTS

Organisations

Fedasil est l'institution publique responsable pour le retour volontaire à partir de la Belgique.

FEDASIL

'Cellule retour volontaire'
Rue des Chartreux 21
1000 Bruxelles
T 02 213 44 11
retourvolontaire@fedasil.be
www.fedasil.be

L'OIM (Organisation internationale pour les migrations) organise le voyage retour et suit les projets de réintégration, avec l'aide d'un réseau mondial de partenaires locaux.

OIM BRUXELLES

Rue Montoyer 40
1000 Bruxelles
T 02 287 70 00
F 02 287 70 05
<http://avrr.belgium.iom.int/>

Caritas est partenaire à la réintégration, disposant d'un réseau mondial de partenaires locaux pour accompagner les candidats au retour dans leur projet de réintégration.

CARITAS

Rue de la Charité 43
1210 Bruxelles
www.reintegrationcaritas.be

L'Office des étrangers est responsable du retour forcé et gère le Fonds européen pour le Retour en Belgique.

OE - RETOUR FORCÉ

Bureau CR / Cellule Rapatriement
Direction Contrôle intérieur
T 02 793 84 00/01/12
F 02 274 66 20
<https://dofi.ibz.be/>

Accompagnateurs régionaux de Fedasil

FEDASIL

Rue des Chartreux 21
1000 Bruxelles
T 02 213 44 11

RÉGION FLANDRES ORIENTALE ET OCCIDENTALE

johan.cools@Fedasil.be

RÉGION BRABANT FLAMAND

giovanni.heyde@Fedasil.be

RÉGION ANVERS ET LIMBOURG

sofie.neel@Fedasil.be

RÉGION HAINAUT, NAMUR ET BRABANT WALLON

christophe.krirem@Fedasil.be

RÉGION LIÈGE, LUXEMBOURG ET BRABANT WALLON

nicolas.dipinto@Fedasil.be



www.retourvolontaire.be